

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Sarre tenue le 1<sup>er</sup> septembre 2020, à 19 h, au théâtre Lilianne-Perrault.

**SONT PRÉSENTS :**

---

Maire	Yves Dubé
Conseillers	Louis Côté
	Steve Fontaine
	Richard Mailloux
	Renée Thiboutot
	Sébastien Bélisle
	Réjean Fournier

**ABSENCE (S) :**

---

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

---

Madame Valérie Fournier, greffière; ainsi que Madame Sylvie Lafleur, assistante-greffière

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

*Résolution no 2020-158*

Le maire, Yves Dubé, constatant le quorum, ouvre la séance à 19 h et adresse quelques mots à la population.

*Bonsoir à tous,*

*Ça me fait grandement plaisir de vous accueillir de nouveau ici ce soir ! Merci à tous de vous être déplacés pour cette première séance présenteielle depuis mars 2020. Nous comptons sur votre habituelle collaboration pour que tout se déroule rondement et dans le respect des règles en vigueur.*

*Avant de commencer cette séance, j'aimerais vous partager quelques mots. Tout d'abord, je tiens à souhaiter aux élèves, aux parents et au personnel une belle rentrée scolaire. Bien sûr, elle sera différente et demande à tous de s'adapter, mais c'est une étape importante et essentielle pour nos jeunes et leur famille.*

*Avec les nouveaux cas actifs de la COVID-19 déclarés dans la région, il est important de rester vigilants afin d'éviter des éclosions sur notre territoire. Tant à l'école, qu'au travail ou dans la vie de tous les jours, misons tous sur la prudence et le respect des autres en suivant les règles de distanciation, en portant le couvre-visage et en se lavant fréquemment les mains.*

*Comme certains le savent peut-être, notre directrice générale, Mme Isabelle D'Amours, sera absente pour une période indéterminée pour des raisons de santé. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement et toute la force nécessaire pour traverser cette période difficile. Toute l'équipe de la Ville est mobilisée pour prendre le relais afin de continuer d'offrir des services de qualité à la population.*

*Depuis ce matin, l'hôtel de ville est de nouveau accessible aux citoyens. Au cours des dernières*

*semaines, et dans la majorité des cas, nous avons répondu à vos demandes par téléphone ou par courriel. Donc, nous vous conseillons de communiquer avec nous avant de vous déplacer.*

**Nouvel horaire de l'hôtel de ville :**

*Lundi au vendredi entre 8 h 30 et 12 h*

**Mesures à respecter :**

*Port du couvre-visage, lavage des mains, distanciation physique, surveillance à l'entrée.*

*Merci de prioriser la communication par téléphone ou par courriel afin de diminuer le nombre de contacts et d'assurer votre sécurité et celle de nos employés. Pour toute question relative aux services de la Ville, veuillez communiquer avec nous au 819 333-2282 ou par courriel à [info@ville.lasarre.qc.ca](mailto:info@ville.lasarre.qc.ca). Vous serez redirigé vers la personne-ressource responsable.*

*Nous sommes heureux de vous accueillir de nouveau aux séances publiques du conseil municipal. Sachez cependant que selon l'évolution de la situation, l'organisation municipale se réserve le droit de modifier le lieu ou la tenue des séances. Nous vous tiendrons évidemment informés si cela devait se produire.*

*Je veux de nouveau remercier les citoyens pour le respect du port du couvre-visage dans les lieux publics fermés ou partiellement couverts. L'Abitibi-Ouest est une communauté empreinte d'entraide et de soutien!*

*Ensemble, continuons de prendre soin les uns des autres!*

Il est proposé par Monsieur Sébastien Bélisle, appuyé par Monsieur Richard Mailloux et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

## **2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

### **2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2020**

*Résolution no 2020-159*

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2020 ayant été préalablement transmis aux membres du conseil, il est proposé par Monsieur Réjean Fournier, appuyé par Madame Renée Thiboutot et résolu que le procès-verbal soit adopté tel que lu.

### **2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 août 2020**

*Résolution no 2020-160*

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 août 2020 ayant été préalablement transmis aux membres du conseil, il est proposé par Monsieur Sébastien Bélisle, appuyé par Monsieur Louis Côté et résolu que le procès-verbal soit adopté tel que lu.

## **4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE**

### **4.1 Prolongation entente avec la SPCA**

*Résolution no 2020-161*

ATTENDU QUE l'entente avec la SPCA d'Abitibi-Ouest, relative au contrôle des animaux, prenait fin le 31 mai 2020 et a été prolongée jusqu'au 31 août 2020;

ATTENDU l'entrée en vigueur de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens;

ATTENDU QUE la Ville souhaite poursuivre sa réflexion quant à l'application de cette loi sur son territoire et son impact sur les termes du renouvellement de l'entente avec la SPCA;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Louis Côté, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

De prolonger l'entente relative au contrôle des animaux signée le 5 juin 2018 pour une période additionnelle de 3 mois, soit jusqu'au 31 novembre 2020, selon les mêmes termes et conditions.

#### **4.2 Autorisation de signature**

*Résolution no 2020-162*

ATTENDU l'absence de la directrice générale de la Ville de La Sarre pour une période indéterminée;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Richard Mailloux, appuyée par Monsieur Sébastien Bélisle;

QUE la greffière, Madame Valérie Fournier, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, tous documents pour lesquels la directrice générale, Madame Isabelle D'Amours, avait été autorisée à signer par le conseil municipal.

#### **4.3 Demande d'appui Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire**

*Résolution no 2020-163*

ATTENDU QUE la Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire aura lieu du 21 au 27 septembre 2020;

ATTENDU QU'il est d'intérêt public de sensibiliser les membres de notre communauté aux moyens de réduire les accidents, les blessures et les dommages qui auraient pu être évités et qui sont attribuables à des collisions aux passages à niveau ou à des incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

ATTENDU QUE Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes, ainsi qu'avec le public pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

ATTENDU QUE le CN invite le conseil municipal à adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts déployés pour sauver des vies et prévenir les blessures dans les communautés, y compris sur le territoire de la Ville de La Sarre;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

QUE le conseil municipal appuie la Semaine nationale de sensibilisation à la sécurité ferroviaire, qui se déroulera du 21 au 27 septembre 2020.

### **5. TRÉSORERIE**

#### **5.1 Autorisation de paiement de la liste des comptes à payer**

*Résolution no 2020-164*

Il est proposé par Monsieur Louis Côté, appuyé par Monsieur Richard Mailloux et résolu que soit approuvée pour paiement la liste des comptes payés et à payer au 31 août 2020, au montant de 211 926,66 \$.

#### **5.2 Dépôt de la liste des paiements et de la liste des salaires payés**

Dépôt de la liste des paiements et de la liste des salaires payés pour un montant de 396 967,67 \$.

## **8. TRAVAUX PUBLICS**

### **8.1 Acceptation de soumission - Nettoyage réseau d'égout sanitaire et pluvial 2020**

*Résolution no 2020-165*

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation pour le nettoyage d'égout sanitaire et pluvial pour l'année 2020;

ATTENDU la réception de deux offres conformes, soit Amnor Industries (31 292,40 \$) et Véolia (32 606,01 \$);

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle d'Amnor Industries, pour un montant de 31 292,40 \$ plus taxes.

### **8.2 Adoption du règlement pour autoriser l'emprunt d'une somme de 95 277 \$ pour l'acquisition d'un camion 10 roues usagé**

*Résolution no 2020-166*

ATTENDU que la Ville de La Sarre désire procéder à l'acquisition d'un camion 10 roues usagé;

ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a dûment été donné à une séance antérieure de ce conseil tenue le 4 août 2020 et que le projet de règlement a été déposé;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Louis Côté, appuyée par Monsieur Sébastien Bélisle;

D'adopter le Règlement pour autoriser l'emprunt d'une somme de 95 277 \$ pour l'acquisition d'un camion 10 roues usagé.

## **9. LOISIR, SPORT ET VIE COMMUNAUTAIRE**

### **9.1 Ouverture de l'aréna Nicol Auto**

L'aréna Nicol Auto sera de nouveau accessible au public à compter du 18 septembre. Les consignes sanitaires devront évidemment être respectées, soit le port du couvre-visage dans le hall d'entrée et les espaces communs, le lavage des mains à l'entrée et la distanciation physique. De plus, un registre des entrées devra être complété par tous ceux qui entreront à l'aréna. Les organismes de glace ont reçu diverses consignes spécifiques qui devront aussi être respectées par les utilisateurs.

## **13. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Monsieur Lucien Richard demande au conseil : puisque le contrat de la SPCA a été reporté de 3 mois, est-ce que la Ville a prévu autre chose en attendant ?

Le maire répond qu'il va rencontrer le conseil d'administration de la SPCA et que Madame Valérie Fournier, greffière, fera un suivi.

Monsieur Yves Cossette demande s'il y a de nouveaux développements dans le dossier concernant AIM et les citoyens ?

Le maire répond qu'il y a eu des rencontres téléphoniques avec le provincial et qu'il a donné les informations à Monsieur Pierre Dufour, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs et

ministres responsables des régions de l'Abitibi-Témiscamingue, ainsi qu'à Madame Suzanne Blais, députée de l'Abitibi-Ouest. Présentement, ils envisagent différents scénarios et que de belles ouvertures sont à venir.

Madame Isabelle Métivier demande si c'est possible d'avoir un endroit pour stationner et verrouiller les vélos lorsque les citoyens se présentent aux bureaux de la Ville et à la bibliothèque.

On lui conseille d'en faire la demande selon la procédure de requête de la Ville de La Sarre afin de s'assurer que sa demande soit enregistrée et acheminée au service approprié.

Monsieur Jean-Baptiste Fournier dit avoir suivi les séances du conseil sur Facebook et a demandé à plusieurs reprises de mettre la liste des comptes à payer pour chaque séance sur le site internet de la Ville et qu'on ne lui a pas répondu.

Nous lui rappelons que nous avons déjà répondu à cette demande et que la liste est accessible à tous, par une demande d'accès à l'information acheminée par courriel à : [info@ville.lasarre.qc.ca](mailto:info@ville.lasarre.qc.ca), ou par téléphone au 819 333-2282 poste 0.

Monsieur Fournier dit avoir remarqué qu'une dame travaille dans les pots de fleurs de la Ville de La Sarre et se demande si la Ville prévoit la payer.

Le Maire explique que ladite dame le fait de sa propre initiative mais son implication est appréciée et nous l'en remercions.

#### **14. PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE D'ASSEMBLÉE**

La prochaine séance est prévue le 6 octobre, à 19 h au théâtre Lilianne-Perrault. L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée.

Yves Dubé  
Maire

Valérie Fournier  
Greffière